



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/ECE/1402
6 janvier 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Cinquante-huitième session
4-6 mars 2003
(Point 7 de l'ordre du jour provisoire)

**PRÉPARATION ET SUIVI DES CONFÉRENCES
MONDIALES ET RÉGIONALES**

Note du Secrétaire exécutif

Résumé

Dans sa résolution 1998/46, le Conseil économique et social a reconnu le rôle double des commissions régionales en tant qu'antennes régionales de l'Organisation des Nations Unies et éléments de son paysage institutionnel régional. En ce qui concerne le premier rôle, il a souligné l'importance d'associer de manière plus concrète les activités des commissions régionales et celles que mène l'Organisation, dans son ensemble, dans les secteurs économique et social et mis l'accent sur le rôle de ces commissions dans les préparatifs et le suivi des grandes conférences de l'ONU.

À sa cinquante-cinquième session, «la Commission a fait le point des contributions de la CEE aux débats et aux manifestations de portée mondiale et s'est déclarée résolument en faveur du rôle de la CEE en tant que bras régional de l'ONU, comme le voulait la résolution 1998/46 de l'ECOSOC». Elle s'est ensuite «déclarée satisfaite de la capacité de la CEE [d']offrir, à l'échelon régional, un forum pour les questions économiques et sociales...» (E/2002/37).

Dans son rapport «Renforcer l'ONU: un programme pour aller plus loin dans le changement» (A/57/387), le Secrétaire général a déclaré que les grandes «conférences [avaient] contribué à faire en sorte que l'action de l'ONU évolue avec son temps et réponde aux nouveaux défis [auxquels étaient confrontés] les peuples du monde entier» (par. 7). Et d'ajouter: «Il nous appartient maintenant de faire en sorte que notre programme de travail aille dans le sens de leurs objectifs et de leurs priorités» (par. 34).

La Commission a été tenue au courant de la contribution de la CEE aux débats mondiaux. La présente note donne des informations sur la Conférence ministérielle paneuropéenne organisée pour préparer le Sommet mondial de la société de l'information, sur les préparatifs de ce sommet et sur le suivi de la Conférence ministérielle sur le vieillissement. Le suivi du Sommet international sur le développement durable sera examiné au titre du point 3 de l'ordre du jour provisoire.

I. CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE PANEUROPEENNE ORGANISÉE POUR PRÉPARER LE SOMMET MONDIAL DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET PRÉPARATIFS DE CE SOMMET

1. Pour préparer le Sommet mondial de la société de l'information, le Gouvernement roumain, en collaboration avec la CEE et le secrétariat exécutif du Sommet, ont organisé une conférence ministérielle paneuropéenne qui s'est tenue à Bucarest du 7 au 9 novembre 2002. La Conférence a adopté une déclaration qui définit et énonce clairement les principes fondamentaux de la société de l'information et constitue un cadre efficace pour formuler, surveiller et évaluer les plans d'action, les initiatives et les partenariats nécessaires à la réalisation d'objectifs concrets. Elle a également établi un rapport sur les nombreuses idées qui ont été discutées et les meilleures pratiques présentées à Bucarest.

2. La Conférence avait été précédée d'activités et de préparatifs intensifs menés sous la direction des autorités roumaines. Des réunions sous-régionales ont contribué à ses travaux et à leur suivi dans la perspective du Sommet mondial de la société de l'information. En particulier, la conférence sur la CEI et la société de l'information, tenue à Bichkek (Kirghizistan) en septembre, et celle de Moscou qui l'a suivie en octobre, ont examiné les principaux problèmes auxquels est confrontée la société de l'information et ont étudié de nouvelles initiatives régionales. Les conférences de Bichkek et Moscou ont débouché sur l'adoption d'une résolution sur la société de l'information qui représente une contribution à la préparation du Sommet mondial. En outre, les participants à la Conférence sur le thème «Les télécommunications au service du développement», qui s'est tenue à Belgrade en octobre, ont formulé une série de propositions et se sont mis d'accord sur un programme d'action commun pour six pays d'Europe du Sud-Est dans le domaine des TIC.

3. La CEE a collaboré de manière étroite avec les autorités roumaines à la préparation de la Conférence de Bucarest. Elle a en particulier établi un avant-projet de «principes» pour la société de l'information. Ce document a servi de point de départ aux débats intergouvernementaux, conduits par les autorités roumaines, qui ont abouti à la déclaration de principes adoptée à Bucarest. D'autres organisations comme l'UIT, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Commission européenne ainsi que plusieurs représentants de la société civile et des milieux d'affaires ont participé activement aux travaux. La Déclaration de Bucarest, ainsi que la Déclaration de Bamako adoptée à la conférence régionale préparatoire africaine et les autres déclarations de politique générale adoptées aux réunions régionales, devraient grandement contribuer au Sommet mondial de la société de l'information.

4. La CEE a organisé trois réunions importantes dans le cadre de la Conférence de Bucarest: premièrement, une réunion parallèle sur le thème «Bâtir une société de l'information qui tienne compte des sexospécificités», qui a été citée en exemple en tant qu'excellente initiative pour

sensibiliser le Sommet mondial à cette question; deuxièmement un atelier thématique sur «La politique et les réglementations électroniques», organisé par l'Équipe de spécialistes du développement de l'entreprise via Internet; troisièmement un volet de l'atelier sur le thème «Définir la société de l'information», en collaboration avec l'ISO, la CEI et l'UIT.

5. Pour apporter sa pierre aux travaux du Groupe d'étude de l'ONU sur les TIC, la CEE a accueilli en avril 2002 une réunion européenne sur le réseau régional du Groupe et sa contribution au Sommet mondial de la société de l'information. À cette occasion, les antennes régionales d'Europe et d'Asie centrale du Groupe d'étude sur les TIC ont été créées, avec pour but de réunir les intéressés et de contribuer aux activités du Groupe d'étude. Des acteurs de toute la région y ont participé, dont beaucoup venaient de la société civile, d'établissements de recherche et d'enseignement ainsi que du monde des affaires. Un site Web a été conçu et mis en place pour l'antenne genevoise. Il donne des informations sur celle-ci et ses activités ainsi que sur le Sommet mondial, avec des liens utiles renvoyant au Groupe d'étude sur les TIC, à l'antenne de Moscou, au Réseau en ligne d'institutions régionales pour la création de capacités dans le domaine de l'administration et des finances publiques (UNPAN) et à la base de données sur l'administration publique et le gouvernement électronique. Pour plus de renseignements, on consultera le site Web suivant: <http://www.unece.org/etrades/ict/>.

6. La préparation de la Conférence de Bucarest et du Sommet mondial de la société de l'information a donné l'occasion de mieux coordonner et de placer dans un cadre cohérent les importants travaux d'orientation relatifs aux TIC menés par la CEE sur la base des mandats actuels dans les divers secteurs. Une Équipe pour la société de l'information a été mise en place au sein de la CEE pour échanger des données et coordonner les activités menées dans les différents secteurs. Cette équipe a été l'acteur principal de la contribution et du soutien au Sommet mondial de la société de l'information.

7. La Conférence de Bucarest a marqué une étape importante dans la préparation du Sommet mondial. Les nombreuses idées et suggestions qui y ont été formulées ont ouvert la voie à un débat d'orientation qui devrait beaucoup contribuer aux préparatifs du Sommet. D'autres réunions préparatoires régionales doivent se tenir en Asie et en Amérique latine [pour l'Asie, du 13 au 15 janvier à Tokyo, et pour l'Amérique latine, du 29 au 31 janvier 2003 à Bávaro (République dominicaine)].

8. À sa deuxième réunion, (Genève, 17-28 février 2003), le Comité préparatoire aura principalement pour tâche de commencer à étudier un projet de déclaration de principes et de plan d'action à soumettre à l'approbation des chefs d'État qui participeront au Sommet en décembre 2003. Les contributions régionales seront dûment prises en considération. En particulier, la Déclaration de Bucarest devrait former l'ossature de celle qui sera adoptée au Sommet. La CEE coordonne les contributions des autres commissions régionales au Sommet mondial.

9. La CEE continuera à soutenir la préparation du Sommet mondial en intégrant les principaux thèmes dans ses travaux. Quelques réunions spéciales, organisées par la CEE, ou en coopération avec elle se tiendront à Genève: une réunion proposée par l'Équipe de spécialistes du développement de l'entreprise via Internet, une autre organisée en association avec le «Groupe d'étude de l'UIT sur la différence des sexes et les TIC» et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), sur les sexospécificités, et une autre encore,

organisée en collaboration avec l'ISO, la CEI et l'UIT, sur le rôle des normes ouvertes dans la société de l'information.

II. SUIVI DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE BERLIN SUR LE VIEILLISSEMENT

10. La Conférence ministérielle sur le vieillissement s'est tenue du 11 au 13 septembre 2002 à Berlin (Allemagne). Elle a adopté deux documents principaux: la *Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002* et la *Déclaration ministérielle de Berlin: Une société pour tous les âges dans la région de la CEE*. La *Stratégie, globale et multidimensionnelle*, est basée sur le principe que le vieillissement de la population est un des aspects les plus importants de l'évolution démographique complexe que connaissent les pays de la CEE. Elle est divisée en dix engagements qui soulignent l'importance de la prise en compte du vieillissement dans tous les domaines d'action et mettent en évidence le fait que les politiques visant des secteurs, des systèmes et des groupes différents devraient couvrir tous les aspects du problème, être correctement coordonnées et se compléter. Les objectifs précis qui doivent être atteints pour chaque engagement sont également définis, de même que les mesures nécessaires à leur réalisation.

11. Entre autres choses, la *Stratégie* établit un certain nombre de principes solides pour sa mise en œuvre. Ces principes sont énoncés dans l'engagement suivant: «Favoriser l'application et le suivi de la *Stratégie régionale d'exécution* grâce à la coopération régionale» (dixième engagement). Cet engagement souligne entre autres que le suivi, qui se fera dans le cadre des réunions de la CEE, devra être axé sur: le renforcement de la coopération entre les États membres de la CEE dans le domaine du vieillissement et permettre un échange effectif d'informations, de données d'expérience et des meilleures pratiques. La *Stratégie* insiste sur la nécessité de donner la possibilité à la société civile, notamment aux ONG, ainsi qu'à d'autres parties prenantes, de participer à ce processus de coopération. Il existe déjà un réseau pour cette coopération. Par exemple, le Centre européen de recherche en politique sociale de Vienne, organisation intergouvernementale affiliée à l'ONU, qui possède un réseau d'institutions coopérantes, mettra au service des activités de suivi une unité composée de deux administrateurs qui assisteront le secrétariat de la CEE. Le Gouvernement autrichien a proposé de soutenir financièrement cette initiative.

12. Afin de répondre aux exigences de la *Stratégie* concernant son exécution et son suivi, diverses activités, organisées en collaboration avec les intéressés, peuvent être envisagées. Elles faciliteraient le renforcement de la coopération entre les États membres de la CEE dans le domaine du vieillissement, l'information sur l'exécution ainsi que l'échange effectif de données.

13. Ces activités devraient être les suivantes:

a) *Organiser avec d'autres organisations des séminaires d'experts sur certains sujets*. Parce que la CEE n'est compétente que pour certains aspects du vieillissement, la coopération avec des organisations comme l'OIT, le Conseil de l'Europe et l'OCDE est essentielle et inévitable. Des notes d'orientation mettant l'accent sur des problèmes importants liés au vieillissement dans la région de la CEE et des études axées sur des questions théoriques ainsi que sur l'expérience nationale et les meilleures pratiques dans les pays de la CEE seront établies pour appuyer les travaux de ces séminaires.

Les sujets susceptibles d'être abordés au cours des séminaires sont variés et pourraient inclure, par exemple, les incidences du vieillissement de la population sur les marchés du travail (pour ce sujet la CEE cherchera à collaborer avec l'OIT), les aspects sociaux et économiques étroitement liés du mode de vie des personnes âgées (en collaboration avec le Conseil de l'Europe), le logement social pour les personnes âgées, domaine dans lequel la CEE possède des connaissances reconnues, ainsi que les aspects du vieillissement liés à la différence des sexes. À ce propos, le Gouvernement slovène a proposé d'accueillir un séminaire qui sera axé sur l'emploi et l'employabilité des personnes âgées en Europe du Sud-Est.

Participeraient à ces séminaires des représentants des pouvoirs publics, de la société civile et notamment d'ONG et de syndicats, des milieux d'affaires et d'organisations partenaires. La participation active des milieux d'affaires est essentielle pour résoudre des questions comme l'emploi des personnes âgées.

Les séminaires permettraient également de se tenir au courant des progrès, des possibilités et des contraintes en ce qui concerne l'exécution de la Stratégie, de faire le point de la situation et de diffuser plus largement des connaissances utiles sur les conséquences du vieillissement de la population pour divers secteurs de la société et pour l'économie.

b) Rassembler des données et faire des analyses, notamment les notes d'orientation susmentionnées et des études. Ces tâches seraient effectuées par le Groupe des activités relatives à la population en collaboration avec le Centre européen de recherche en politique sociale. Les travaux seront basés en partie les renseignements recueillis et les recherches faites par le Groupe dans le cadre de plusieurs projets successifs financés par des ressources extrabudgétaires. Ils seront soutenus par la Division de statistique de l'ONU.

c) Renforcement de l'application mondiale du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002. Outre qu'elles encourageront la coopération entre les États membres de la CEE pour la promotion et le renforcement du suivi régional de la Conférence de Berlin, ces activités faciliteront l'application mondiale du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002. La CEE mettra son expérience au service d'autres commissions régionales, essentiellement grâce à des réunions organisées conjointement, et contribuera de cette manière à l'application du Plan d'action.

14. Afin que le suivi soit soumis au contrôle intergouvernemental nécessaire, il est proposé que des rapports sur les activités entreprises soient présentés à la Commission lors de réunions informelles spéciales et de sa session annuelle.
